

## Communiqué de presse

### **Rentrée 2021 : la Haute-Loire doit inscrire son action éducative au service des territoires et de l'école inclusive**

Le comité technique préparatoire de la rentrée des écoles de septembre 2021 s'est tenu jeudi 28 janvier.

Le département, qui connaît une baisse continue de sa démographie scolaire depuis de nombreuses années, conserve l'ensemble de ses moyens dans le premier degré, ce qui est le signe positif de l'intérêt porté aux territoires ruraux par le ministre de l'éducation nationale. Ces moyens seront pour 0,01% (une dizaine de postes sur près de 900) réorientés pour être consacrés aux priorités académiques et nationales. Les moyens doivent aller là où sont les élèves, afin de rester efficaces. Il en est ainsi des moyens consacrés à la formation des maîtres. Également, des moyens consacrés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, qui seront fortement renforcés ; cela se traduira notamment par la création d'une nouvelle classe maternelle accueillant des enfants avec des troubles autistiques et la création d'une circonscription de l'école inclusive, chargée de mieux répondre encore aux attentes des familles.

Le travail de directeur et directrice d'école sera mieux pris en compte, dans le cadre du futur statut en cours de discussion au Parlement, par l'augmentation de leur temps de décharge.

Enfin, le nombre de professeurs remplaçants devra aussi être abondé.

Les débats ont été conduits dans le respect du dialogue social. Les propositions feront l'objet d'un nouvel examen vendredi prochain 5 février 2021.